



**alliance
arc-en-ciel**
arcencielquebec.ca

Alliance Arc-en-ciel de Québec

Lutter contre l'invisibilité

Mémoire présenté à

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et procureure générale

Dans le cadre de la consultation publique sur le
Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie
2017-2022

Table des matières

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
1- LA VISIBILITE	3
1.1 -SUR LA VISIBILITE DE LA COMMUNAUTE LGBT+	3
1.2- SUR LA VISIBILITE DE TROIS GROUPES EN PARTICULIER	3
1.2.1- Les personnes LGBT+ vivant en région.....	3
1.2.2- Les personnes aînées LGBT+	4
1.2.3- Les personnes incluses dans le “+” de LGBT+	5
2- L’INVISIBILITE.....	6
2.1- SUR L’INVISIBILITE DE L’HOMOPHOBIE.....	6
2.1.1- L’INEFFICACITE DE LA CENSURE	7
2.1.2- LA NECESSITE DE DEVELOPPER DES OUTILS POUR LA DEFENSE DES DROITS.....	8
2.1.3- LES NOUVEAUX DEFIS DU CYBERESPACE.....	8
3- LES ZONES D’OMBRES.....	10
3.1- SUR CERTAINES ZONES D’OMBRES QUI PERSISTENT EN EDUCATION	10
3.1.1- L’ACCES A DES SALLES DE BAIN NON GENREES	10
3.1.2- LA LUTTE A L’INTIMIDATION	11
3.1.3- LES OUTILS DES PSYCHOLOGUES EN MILIEU SCOLAIRE.....	11
3.2- SUR CERTAINES ZONES D’OMBRES QUI PERSISTENT EN SANTE.....	12
3.2.1- L’INSENSIBILITE D’HEMA-QUEBEC	12
3.2.2- L’INSENSIBILITE DE CERTAINS PRESCRIPTEURS	13
3.3- SUR UNE ZONE D’OMBRES QUI PERSISTENT EN PSYCHOTHERAPIE	13
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	15
MEDIAGRAPHIE	17

Table des illustrations

FIGURE 1	9
FIGURE 2	12

Sommaire

L'Alliance Arc-en-ciel, organisme de défense des droits des personnes LGBT+ dans la région de Québec, a saisi la consultation en vue de préparer le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 comme une occasion exceptionnelle pour laisser la parole à ses membres. Ce sont eux qui ont identifié ce qui, à leur avis, devrait constituer les principaux enjeux sur lesquels devraient se pencher le gouvernement du Québec, les principales actions à mener et les groupes auxquels il importe de prêter une attention particulière.

Selon les membres de l'Alliance Arc-en-ciel, ce sont les actions de visibilité qui ont le meilleur impact pour lutter contre l'homophobie et la transphobie. Trois groupes plus invisibles devraient en conséquence bénéficier davantage du plan gouvernemental : les personnes LGBT+ dans les régions, les personnes âgées LGBT+ et les personnes incluses dans le "+" dans "LGBT+" comme les personnes transgenres et queer.

Les membres ont relevé que les nouveaux défis dans la lutte à l'homophobie et la transphobie, c'est que ces dernières tendent non pas à disparaître, mais à devenir plus invisibles, insidieuses, insaisissables. Ils s'opposent aux mesures qui visent à censurer certains mots comme le prévoit le document de consultation et aimeraient que l'homophobie et la transphobie en ligne fassent désormais partie des préoccupations gouvernementales.

Ils ont identifié un cortège de mesures que le gouvernement du Québec pourrait lui-même prendre pour être cohérent avec sa volonté de reconnaître les personnes LGBT+ comme des citoyens à part entière. Entre autres, les membres demandent le retour des cours d'éducation sexuelle dans les écoles, un état de la situation sur l'intimidation des enfants transgenres, un rappel à l'ordre du conseil d'administration d'Héma-Québec et une sensibilisation des prescripteurs en ce qui a trait les tests de dépistage et la prophylaxie pré-exposition. Enfin, ils recommandent un changement dans la loi pour interdire une fois pour toutes les thérapies de conversion, à l'instar de l'Ontario.

Le mémoire se termine par un récapitulatif des 16 principales recommandations qui constituent, pour l'Alliance Arc-en-ciel, un véritable plan de mobilisation contre l'homophobie et la transphobie pour les prochaines années. L'organisme a bon espoir que le gouvernement sera sensible aux revendications de ses membres.

Introduction

Fondée en 2004, l'Alliance Arc-en-ciel de Québec est un organisme à but non lucratif qui s'est donné pour mission de défendre les droits individuels et collectifs de la diversité sexuelle et de genre, dans une perspective d'accompagnement, d'éducation, d'inclusion, de mobilisation, de concertation et de représentation. Nous organisons plusieurs événements de sensibilisation et de visibilité de la communauté LGBT+ dans la capitale, notamment la Fête Arc-en-ciel de Québec durant la fin de semaine de la Fête du travail qui mobilise plus de 30 000 personnes et la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Nous sommes également bien présents dans le paysage radiophonique (avec notre émission *En alliance* sur les ondes de CKRL), dans les médias (avec les interventions des membres de notre conseil d'administration et du directeur général), ainsi que dans les médias sociaux, sur lesquels nous assurons une veille médiatique sur une base quotidienne et nous animons des débats. Nous avons également organisé en 2016 une vigile pour dénoncer les atrocités qui se sont produites à Orlando devant l'Assemblée Nationale et nous envoyons plusieurs lettres pour dénoncer des propos, soutenir des initiatives et/ou sensibiliser différents acteurs à la réalité LGBT+.

Quand nous avons été informés de la consultation en vue de préparer le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, nous nous sommes tout de suite sentis interpellés. Nous avons ainsi mobilisé une équipe de bénévoles et nous nous sommes tournés vers nos membres pour leur demander directement quels étaient, selon eux, les principaux enjeux liés à l'homophobie et la transphobie. Nous leur avons aussi demandé s'ils avaient des suggestions pour améliorer l'égalité des droits des personnes LGBT+ au Québec. Pour faciliter les échanges, nous avons créé un formulaire en ligne dans lequel nous avons diffusé le document de consultation préparé par le ministère de la Justice. De cette manière, nous avons soumis à nos membres une question ouverte pour leur permettre de s'exprimer librement sur ce que devrait contenir un plan d'action gouvernemental qui répondrait à leurs besoins. Nous avons lancé et relancé notre appel à tous sur Twitter, Facebook et dans notre Infolettre.

Il y a douze personnes qui ont répondu à l'appel (en majorité des jeunes trentenaires de Québec nés en région, un peu plus d'hommes que de femmes et de personnes de genre neutre). Ces derniers se sont appliqués pour structurer et approfondir leur réflexion. La plupart des réponses s'étalent sur plusieurs pages. Étant donné que le délai que nous avons alloué à nos membres était court (et surtout, que la consultation s'est déroulée durant l'été), nous sommes plus que satisfaits de la participation de nos membres. Ces précieux et riches témoignages constituent le matériau brut de notre mémoire. Pour majorer ce dernier, nous avons tenu compte de notre expérience en qualité d'organisme de défense des droits de la communauté LGBT+ et des très nombreux commentaires de nos membres à propos des différents enjeux de société qui sont publiés quotidiennement sur notre page Facebook. Nous sommes nourris par la conviction que cette méthode était tout indiquée pour s'assurer que l'Alliance Arc-en-ciel porte bel et bien la voix de la communauté que nous affirmons représenter.

Deux idées ont été récurrentes dans notre corpus de témoignages : 1) la communauté LGBT+ a enregistré de belles avancées grâce à la visibilité et 2) plusieurs zones d'ombre restent à éclaircir.

1- La visibilité

1.1 - Sur la visibilité de la communauté LGBT+

À propos de l'idée que la communauté LGBT+ a enregistré de belles avancées, l'Alliance Arc-en-ciel se dit heureuse d'apprendre que 89 % de la population du Québec se dit ouverte à la diversité sexuelle (Ministère de la Justice, 2016). Cette statistique encourageante marque une certaine victoire pour notre communauté. Un de nos membres a affirmé en ce sens : « Je me sens généralement accepté et respecté dans mon identité sexuelle et je n'ai jamais vraiment vécu de discrimination ou de violence. » Il y a matière à célébrer. L'Alliance croit que ce succès (relatif) a été rendu possible notamment grâce à la visibilité. C'est en investissant l'espace public et en allant à la rencontre de l'autre que la communauté LGBT+ réussit le mieux à combattre les préjugés et à ouvrir les esprits.

L'Alliance investit d'ailleurs beaucoup de temps, d'argent et d'énergie pour assurer à notre communauté un maximum de visibilité. La Fête Arc-en-ciel s'inscrit à ce chapitre comme le moment de l'année le plus fort. Beaucoup plus qu'une simple célébration pour divertir la communauté et les touristes, la fierté LGBT+ de Québec marque un moment fort d'expression de notre identité, de nos libertés et de nos droits. Il s'agit aussi et surtout d'un dialogue constructif avec la société qui nous sert d'une part à réitérer notre appartenance à celle-ci et d'autre part à lui formuler, de manière festive, notre gratitude à son endroit. C'est ce dialogue avec la population qui permet l'ouverture des esprits. Parallèlement, nous croyons qu'aider la population à s'ouvrir et se libérer de ses préjugés contribue à son émancipation. En faisant la démonstration que les individus peuvent déroger de la norme (pour ne pas dire s'en affranchir) et se bâtir de nouveaux modèles mieux adaptés à leur réalité, la communauté LGBT+ enseigne à tout un chacun qu'ils ont le droit à l'amour, au bonheur, à la différence et à l'acceptation. Une société riche et libre doit permettre à ses individus d'exprimer, dans la mesure du convenable, ses désirs.

L'homophobie et la transphobie s'inscrivent de ce fait comme une résistance à cette vision libre et ouverte de la société. Les actes, les paroles et les idées qui relèvent de cette résistance visent en réalité à freiner l'émancipation des individus et par extension de la société. Elles ne sont ni acceptables ni tolérables. L'Alliance salue par conséquent le désir du gouvernement du Québec d'en finir avec elles. En revanche, nous croyons malheureusement illusoire de penser que 100 % de la population du Québec finira par se dire ouverte à la diversité sexuelle. Par conséquent, l'Alliance considère que ce qui donnera les meilleurs résultats pour lutter contre l'homophobie et la transphobie, ce n'est pas tant une stratégie nationale de prévention primaire s'adressant à l'ensemble de la population du Québec, que des actions bien ciblées pour favoriser le mieux-être de certains groupes au sein de la communauté LGBT+. Nos consultations nous ont permises d'en identifier trois.

1.2- Sur la visibilité de trois groupes en particulier

1.2.1- Les personnes LGBT+ vivant en région

L'Alliance ne présuppose pas que l'homophobie et la transphobie sont plus marquées en région qu'en ville. Seulement, puisque nous défendons l'idée que la visibilité est le meilleur moyen de lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie, nous craignons que les personnes LGBT+ en région — nous incluons ici les communautés autochtones — se sentent invisibles étant donné l'absence ou la précarité des ressources. Nous

devons même avouer que notre organisme, représentant la Ville de Québec, envie quelque peu l'abondance des ressources humaines et financières de la métropole. Comme l'ampleur de la tâche est la même, le défi de réussir à l'accomplir est inversement proportionnel au nombre d'acteurs qui s'impliquent.

Un témoin raconte :

Ayant milité pour les LGBT+ en région pendant quelques années, j'ai vu les initiatives locales naître, survivre quelques années, et mourir. Pourquoi ? Parce que les personnes impliquées sont des bénévoles qui tiennent la cause à bout de bras, qui se brûlent à la tâche et finissent par arrêter ou déménager. L'absence (ou le nombre très restreint) de personnes salariées, en poste à long terme, pour faire la lutte contre l'homophobie et la transphobie empêche la continuité.

Ce dernier relève une certaine forme d'iniquité puisque les organismes montréalais, bien établis, ont plus de temps et de personnels pour bien remplir des demandes de financement et penser à des projets novateurs. Hors des grands centres, des organismes doivent constamment tout recommencer à zéro, ce qui les pousse à faire preuve d'ingéniosité et de ténacité pour que les projets qu'ils chérissent se réalisent. Certaines de ces initiatives n'arrivent pas à obtenir les ressources nécessaires pour constituer un organisme à but non lucratif enregistré. Le témoin espère que le gouvernement du Québec favorisera les initiatives de ces groupes et organismes communautaires locaux en leur offrant le gros du financement. Un autre témoin suggère de mobiliser les ressources des grands centres pour les rapprocher du monde rural. Pour notre part, nous nous ferons désormais un devoir de collaborer davantage avec des organismes régionaux qui partagent notre mission.

À ce chapitre, l'Alliance aimerait profiter de ce mémoire pour lever son chapeau à tous les organismes communautaires, en particulier à Fièvre la fête et Fierté agricole, qui se battent pour assurer aux personnes LGBT+ des régions un maximum de visibilité. Nous soupçonnons même ces organismes d'en faire beaucoup plus pour contrer l'exode rural que ce que l'on pourrait imaginer. Il serait d'ailleurs intéressant que des chercheurs s'interrogent sur les liens entre l'ouverture à diversité sexuelle d'une région et sa capacité de retenir les jeunes. Toujours est-il qu'il nous paraît essentiel que le gouvernement du Québec envoie le message à tous les Québécois qu'il n'est pas nécessaire de migrer vers les grands centres pour s'émanciper dans sa différence. Nous sommes convaincus que le Village gai de Montréal n'est pas le seul village du Québec ou la communauté LGBT+ peut et doit pouvoir vivre sans discrimination.

1.2.2- Les personnes âgées LGBT+

La thématique de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie cette année était « L'homophobie et la transphobie affectent tous les âges ». Nos membres ont été fort sensibilisés à la réalité des personnes âgées LGBT+ notamment grâce aux conférences de Me Katherine Champagne, notaire, de Julie Beauchamp, doctorante en sexologie à l'UQAM et de Laurent Brault de la Fondation Émergence. Il n'est donc pas étonnant de retrouver cette préoccupation dans nos témoignages. Comme mentionné dans les statistiques de la Fondation Émergence du 17 mai dernier, les personnes âgées LGBT+ sont plus à risque d'isolement, de troubles psychologiques et psychiatriques. Ils sont souvent victimes d'une double stigmatisation. Les ressources peinent à les rejoindre adéquatement. Ils sont pour ainsi dire invisibles au sein même de notre communauté.

Nous devons admettre que nos propres activités, et nos manières de les communiquer, sont moins adaptées à cette clientèle qui est difficile à rejoindre. L'Alliance prend donc l'engagement de prendre des mesures

pour majorer, à l'avenir et dans les limites des ressources qui sont à notre disposition, la visibilité des personnes âgées LGBTQ+. Nous pourrions notamment le faire dans le cadre d'événements qui se tiendront directement dans des centres des personnes âgées et dans le cadre de nos journées communautaires durant la Fête Arc-en-ciel. D'ailleurs, notre organisme a déposé un projet en ce sens au Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA).

Par ailleurs, nous souhaitons applaudir la proposition de Charte de la bienveillance envers les personnes âgées lesbiennes, gaies, bisexuelles et transidentitaires de la Fondation Émergence, en partenariat avec Gai Écoute. Nous sommes ouverts à aller à la rencontre de celles et ceux qui œuvrent auprès des personnes âgées de la région de Québec pour en assurer la diffusion, dans la mesure où nos ressources nous le permettent. Nous croyons que cette idée de charte devrait être appliquée et soutenue à la grandeur du Québec.

1.2.3- Les personnes incluses dans le “+” de LGBTQ+

Plusieurs témoins ont souligné l'immense travail qu'il reste à faire pour qu'il y ait plus que la moitié de la population du Québec qui soit à l'aise avec la réalité des personnes transgenres (ministère de la Justice, 2016). Nous sommes émus que l'Assemblée nationale ait voté à l'unanimité la Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres. Ce qui nous rend d'autant plus fiers, c'est que nous n'avons pas observé de résistances dans l'espace public. Les Québécois semblent prêts pour ouvrir leur esprit et porter un regard plus juste sur la transidentité.

Selon nous, la visibilité est encore une fois le nerf de la guerre. De ce fait, nous accordons une grande place dans notre veille médiatique à ce dossier. Nous diffusons particulièrement les articles qui traitent de la transidentité de manière positive, c'est-à-dire qui traitent d'exemples, d'actes héroïques et des avancées en plus de dénoncer fermement la transphobie. Nous refusons de les présenter comme des marginaux ou comme des victimes.

D'ailleurs, nous avons récemment envoyé une lettre à Éduc'Alcool pour leur expliquer en quoi leur publicité dans la programmation de Fierté Montréal était transphobe et comment ils pouvaient remédier à la situation. Nous rencontrerons d'ailleurs les responsables de l'organisme à la fin septembre pour les sensibiliser. Il ne s'agit là que d'un seul exemple de nos moyens de mobilisation et de visibilité. Ce type d'action est selon nous un excellent moyen d'éduquer les différents acteurs à la réalité de la communauté LGBTQ+, et aussi une façon de leur signifier notre présence active et attentive.

Pour pouvoir mener une telle action, nous devons assurer une veille médiatique de haute qualité, ce qui nécessite des ressources très précieuses. L'Alliance a la chance de pouvoir compter sur l'aide d'un bénévole bien informé sur l'actualité. Toutefois, pour assurer la pérennité de cette mesure, nous nous demandons si le ministère de la Justice, par le biais du Bureau de lutte contre l'homophobie, ne pourrait pas contribuer lui aussi à informer la population des enjeux concernant les personnes LGBTQ+ en diffusant sur les médias sociaux ou par le biais d'une infolettre les nouvelles qu'il juge dignes d'intérêt.

À propos des autres expressions des identités sexuelles et de genre, nous avons reçu dans le cadre de notre exercice de consultation sur une base volontaire le témoignage bouleversant d'une asexuelle panromantique, c'est-à-dire une personne qui aime sans pourtant ressentir de désirs sexuels envers autrui. Elle se sent interpellée par les démarches contre l'homophobie et la transphobie, car elle dit souffrir elle aussi d'exclusion. « Nous manquons de visibilité au point que même certains de nos confrères LGBTQ+ croient que nous sommes inexistantes. »

Ce témoignage n'est pas sans rappeler la mise en garde que nous a formulée, à juste titre, une autre personne qui a répondu à notre appel. L'homophobie et la transphobie, tout comme les autres résistances à l'émancipation individuelle (comme la xénophobie, le sexisme ou l'âgisme), peuvent également se perpétuer à l'intérieur même de la communauté LGBT+. Elle insiste :

Nous devons considérer l'intersectionnalité des oppressions ; agir contre une oppression seule en niant les autres est contre-productif. En ce sens, nous devons reconnaître que bien que l'égalité des droits soit théoriquement acquise pour les personnes homosexuelles, elle ne l'est non seulement pas dans les faits, mais encore moins pour les personnes non blanches, avec de plus faibles revenus ou des identités de genres marginalisées, entre autres.

Notre communauté, et par extension notre organisme, a elle aussi un travail à faire sur elle-même.

Pour corriger la situation, nous avons écrit à la personne asexuelle pour lui demander quels étaient ses besoins. Elle nous a répondu qu'elle voulait s'impliquer afin de promouvoir la visibilité de la réalité asexuelle et trouver des gens avec qui s'allier afin de créer des projets de sensibilisation. L'Alliance a pris l'engagement de la soutenir dans ses démarches, de participer à diffuser cette réalité asexuelle et tenter de créer un projet dans le cadre de l'édition 2017 de la Fête Arc-en-ciel. Pour l'Alliance, le meilleur moyen de briser l'exclusion est et restera toujours la visibilité.

Dans la même perspective, nous venons d'ajouter à la programmation de l'édition de la Fête Arc-en-ciel 2016 une grande conférence sur le mouvement queer, mouvement qui n'avait hélas pas assez de visibilité selon nous. L'événement sur Facebook est en train de s'emballer et nous commençons à craindre que cet engouement dépasse nos prévisions logistiques. Dans le débat sur les réseaux sociaux, en particulier depuis que Béatrice Martin (alias Cœur de Pirate) a déclaré s'identifier à ce mouvement, nous sentions que les personnes queer ont plusieurs idées très avant-gardistes à formuler pour inciter la population à s'affranchir des modèles de normalité qui ne correspondent pas à leur identité.

Nous invitons le gouvernement du Québec, et peut-être même les instances qui se préoccupent de l'égalité entre les femmes et les hommes, à tendre l'oreille, d'autant plus que le mouvement interpelle en particulier les plus jeunes. Il est susceptible de changer structurellement la manière dont nous définissons l'orientation sexuelle et la notion même de genre en proposant une nouvelle architecture conceptuelle non hiérarchique, non binaire et profondément égalitaire. Il y a fort à parier qu'une ouverture gouvernementale au discours queer bouleverserait les manières de faire.

2- L'invisibilité

2.1- Sur l'invisibilité de l'homophobie

L'Alliance Arc-en-ciel a constaté une évolution dans le mode d'expression de l'homophobie et de la transphobie. Certes, plusieurs témoins ont constaté un certain recul du discours homophobe et transphobe dans l'espace public. À ce chapitre, CHOI 98,1 Radio X de Québec a été tristement célèbre en 2013 pour avoir diffusé plusieurs déclarations de cette nature, notamment celle de Josée Morissette à propos de la campagne de prévention nationale (Conseil de presse, en ligne). Trois ans plus tard, un animateur de cette même station a choisi d'inviter le conseiller municipal Jean Robert pour le confronter au sujet de sa réticence à voir le drapeau LGBT+ hissé à l'hôtel de ville de Saint-Jean-Baptiste. Il s'agit selon nous d'une avancée. Les seuls propos homophobes que nous avons dénoncés publiquement en 2016 sont ceux de Lise Payette

quand elle a fait un amalgame, dans *Le Devoir*, entre pédophilie et homosexualité en parlant du cas de Claude Jutras (2016) et ceux de Myriam Ségal qui a déclaré sur les ondes du FM93 qu'elle regrettait que Dany Turcotte ait fait son *coming out* (2016).

Cependant, nous en sommes venus à un autre type de conclusion : l'homophobie n'est pas en voie de disparition, elle est seulement devenue plus invisible. Un homme d'affaires de la région de Québec nous a confié dans le cadre de notre consultation qu'il n'affichait pas son orientation sexuelle devant ces clients. Ces derniers, ignorant la situation, se moquaient de temps à autre des homosexuels devant lui. La situation serait sans doute différente s'il affichait son homosexualité. Pour lui, les blagues homophobes sont le résultat d'une méconnaissance de la réalité LGBT+. Il milite alors pour la banalisation de l'homosexualité. Dans son cas, il ne veut pas s'afficher homosexuel ou censurer ses clients, car cela pourrait l'exposer à une potentielle perte de revenus. Surtout, cela ne ferait qu'inciter ses clients à garder leurs commentaires pour eux, ou plutôt à se les réserver lorsqu'ils seront entre eux. L'homophobie ne fait que se cacher.

2.1.1- L'inefficacité de la censure

La censure est une arme à double tranchant dans la lutte à l'homophobie et la transphobie. Si le dépôt d'une plainte au Conseil de presse, d'une lettre au diffuseur ou d'un message dans les médias sociaux permet de dénoncer certains propos et de réclamer le droit au respect, la censure voile le discours homophobe et transphobe d'une cape d'invisibilité pour utiliser une métaphore harrypotterienne. Sous cette cape protectrice, les propos et gestes quotidiens qui manifestent mépris, rejet et haine envers des personnes LGBT+ se raffinent et deviennent plus difficiles à saisir.

Au sujet de la censure, un témoin a été particulièrement heurté par le premier paragraphe de la section 2.1.2 du plan d'action en ce qui concerne la banalisation des injures. Il a déclaré : « Je revendique le droit d'utiliser les mots que je veux pour me définir et définir mes semblables. » Contrairement à des acteurs comme Jasmin Roy, il voit d'un bon œil leur banalisation chez les jeunes. Il l'interprète comme une stratégie d'appropriation et en conséquence un facteur de protection contre l'intimidation et la stigmatisation.

La désubstantialisation des insultes permet aux personnes LGBT+ de s'en désensibiliser. Elles doivent cesser de se sentir harcelées par elles. D'ailleurs, le mot queer était jusqu'à une époque pas si lointaine une odieuse insulte avant de devenir une identité. L'insulte n'est pas dans le mot lui-même, mais dans l'intention de blesser.

Au sujet du mot queer, nous avons soumis en débat la déclaration de Jasmin Roy sur son malaise à l'utiliser (Radio-Canada.ca, 2016). La réponse des membres a été très vive sur les médias sociaux. Si tous ont condamné ses propos et ont réaffirmé l'importance de pouvoir se définir comme bon il leur semble, quelques personnes ont été jusqu'à remettre en question sa pertinence en qualité de porte-parole de Fierté Montréal. Encore plus, une personne a même reproché à l'Alliance de soumettre la question aux membres plutôt que de s'atteler à dénoncer publiquement et avec vigueur la position dudit porte-parole.

Notre organisme se contentera de recommander au ministère de la Justice de laisser tomber, dans le plan d'action gouvernemental, sa volonté de censurer des mots. Une telle action serait non seulement inefficace, mais elle ne servirait pas la cause. En effet, notre expérience tend à démontrer qu'elle est controversée au sein de la communauté LGBT+. Encore plus, elle pourrait s'avérer contre-productive si l'appropriation s'avère effectivement une bonne stratégie de protection pour contrer l'intimidation et la stigmatisation. Censurer ne servirait alors qu'à redonner aux dites insultes du pouvoir. En revanche, nous sommes d'avis que les campagnes de sensibilisation doivent davantage s'orienter vers les droits de la personne.

2.1.2- La nécessité de développer des outils pour la défense des droits

Sur l'aspect des droits de la personne, l'invisibilité de l'homophobie et de la transphobie pose problème, car celles-ci sont devenues plus insidieuses. De ce fait, les appels à l'aide que notre organisme reçoit sont de plus en plus complexes à traiter. Deux exemples nous viennent en tête : 1) un homme nous a contactés pour nous raconter qu'il avait, selon lui, perdu son emploi en raison de son orientation sexuelle ; 2) une femme a prétendu que des voisins multipliaient des plaintes non fondées à son égard, car elle est lesbienne. Les deux plaignants nous ont confié se sentir démunis puisqu'ils ne sont pas parvenus à accumuler des preuves pour étayer leurs allégations. L'homophobie dont ils se sont dits victimes n'a pas été clairement formulée. Nous sommes convaincus que le Registre des actes homophobes de Gai Écoute, qui est essentiel pour sensibiliser les personnes à l'importance de dénoncer, regorge d'exemples de cette nature. Notre organisme a la chance de pouvoir compter sur l'aide inestimable d'un bénévole qui est avocat de formation. En revanche, sans cette aide, nous ne pourrions offrir à ces victimes les conseils et l'accompagnement dont ils ont besoin, faute d'outils.

Pour nous aider, nous aimerions beaucoup, dans l'attente d'un service d'accompagnement des victimes à l'échelle nationale, qu'une autorité compétente — que ce soit Gai Écoute, le Bureau de lutte à l'homophobie du ministère de la Justice ou la Commission des droits de la personne et de la jeunesse — produise un document à l'usage des personnes qui se disent victimes d'homophobie et de transphobie qui explique en détail les différents recours et procédures pour la défense des droits selon la nature du préjudice subi. Surtout, nous aimerions que ledit document conseille les victimes. Dans l'état actuel de la documentation, il faut référer les personnes qui se disent victimes à plusieurs sites et organismes, leur laissant croire à un véritable labyrinthe administratif. De notre perspective, la « sous-représentation des actes homophobes par les institutions habilitées à recevoir et à traiter les plaintes » (cf. McCutcheon, 2014) semble symptomatique de cette capacité de l'homophobie et de la transphobie à se rendre invisibles. Si le Québec veut lutter contre les idées, les actes et les gestes qui en découlent, il faut que tous les organismes communautaires soient bien outillés pour réussir à les révéler au grand jour.

2.1.3- Les nouveaux défis du cyberspace

L'invisibilité de l'homophobie et de la transphobie évoque aussi son nouveau terrain de jeu : Internet. D'ailleurs, en 2013, la Fondation Émergence avait choisi le thème « Combattez le virus Web de l'homophobie ». Lorsque le gouvernement du Québec a lancé sa campagne de sensibilisation, ce n'est pas tant dans l'espace public que les propos homophobes et transphobes se sont déchaînés, mais sur les médias sociaux. Ce déchaînement, rendu possible par un certain sentiment d'impunité, est quasi systématique lorsqu'il est question de la communauté LGBT+. Par exemple, quand le *Journal de Québec* a diffusé sur Facebook l'article de Jean-François Morissette sur la vigile organisée par notre organisme pour dénoncer les attentats d'Orlando, des internautes ont laissé ces commentaires :



Figure 1

Pour modérer leur compte, le quotidien s'est contenté de retirer le lien. Nous sommes heureux d'avoir eu le temps de prendre ce cliché avant que ces commentaires disgracieux soient censurés et par conséquent, rendus invisibles. Nous avons ainsi pu les dénoncer publiquement en diffusant cette photo sur Twitter. Nous avons envoyé un message à la personne qui a suggéré d'amener des pitbulls à notre rassemblement pour lui demander de préciser le sens de sa blague, mais il ne nous a pas répondu.

Force est d'admettre que c'est sur Internet que les cas d'homophobie et de transphobie sont les plus flagrants ou plus justement, les plus visibles. La lutte devrait donc s'en trouver facilitée sur ce terrain. Or, comme l'a noté une personne qui nous a laissé ses commentaires, la question du cyberspace est absente du plan d'action gouvernemental. L'Alliance ne comprend pas qu'en 2016, Internet, et en particulier les médias sociaux, ne soit pas considéré partie intégrante des milieux de vie. Les propos homophobes et transphobes qui sont véhiculés sur Internet peuvent mettre en péril le sentiment d'inclusion et de sécurité des personnes LGBT+, surtout lorsque lesdits propos sont formulés en menaces. L'Alliance souhaite donc que le plan d'action gouvernemental 2017-2022 intègre le cyberspace.

Encore plus, Internet peut devenir le théâtre de sombres histoires qui se dénouent de manière tragique. Nous pouvons penser au harcèlement, au chantage, à la cyberintimidation, à la cyberprédation, à l'incitation publique à la haine, voire à la radicalisation menant à la violence. Dans le cas de commentaires haineux ou

dans des cas encore plus graves, nous nous demandons s'il y a des moyens pour les personnes ou les organismes d'en identifier les auteurs si ces derniers restent anonymes. Dans la négative, est-ce que les forces de l'ordre disposent de moyens pour contrer la cybercriminalité ? Ces questions pourraient aisément être répondues dans le cadre du document, décrit plus tôt, que l'Alliance aimerait avoir à sa disposition.

Aussi et surtout, en admettant que l'homophobie et la transphobie sur Internet peuvent représenter des enjeux pour la sécurité publique, nous aimerions que le ministère de la Justice spécifie dans son plan d'action gouvernemental qu'il compte sur le soutien plein et entier des forces de l'ordre pour l'aider dans la lutte contre les cybercrimes à caractère homophobe et transphobe. De la même façon, le ministère devrait également ajouter dans son plan qu'il compte sur la collaboration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), organisme qui inclut déjà dans sa définition d'incidents haineux les crimes de nature homophobes. Il serait en revanche essentiel que le ministère recommande au CPRMV d'ajouter dans leur définition d'incidents haineux les crimes liés non pas simplement au genre, mais à l'expression de genre. Ces ajouts peuvent paraître d'une évidence stérile, mais ils permettraient tout de même d'assurer que les ministères de la Justice et de la Sécurité publique sont au diapason.

3- Les zones d'ombres

3.1- Sur certaines zones d'ombres qui persistent en éducation

Un autre ministère qui devrait être mis à profit pour lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie est bien entendu celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il y aurait beaucoup à dire dans cette section, notamment en ce qui a trait à la persistance de l'homophobie dans le monde sportif, mais les membres qui ont répondu à notre appel nous ont orientés sur trois autres points.

3.1.1- L'accès à des salles de bain non genrées

Le premier point est bien sûr de donner une orientation claire sur l'épineuse question des salles de bain et des vestiaires pour les personnes de sexe neutre ou transgenres dans les édifices publics, en particulier dans les écoles. Nos membres suivent avec beaucoup d'intérêt — le mot effroi serait plus approprié — les grands débats qui se jouent dans le sud des États-Unis à propos des politiques transphobes qui souhaitent obliger les personnes transgenres à utiliser les toilettes de leur sexe à la naissance (Blanc, 2016). Nous devenons par conséquent particulièrement sensibles lorsque nous entendons dans les médias que plusieurs commissions scolaires sont réfractaires à l'idée d'accommoder les personnes de sexe neutre ou transgenres. Pourtant, comme l'ont réalisé les universités de Sherbrooke et Concordia, il ne s'agit souvent que de remplacer les pictogrammes genrés par l'inscription « toilettes » (Colpron, 2016). En ce sens, les membres de l'Alliance aimeraient beaucoup que le gouvernement envoie une directive claire aux commissions scolaires pour qu'elles offrent des toilettes neutres dans tous les établissements scolaires ou du moins offrent à tous la possibilité de choisir leur vestiaire et leur salle de bain selon leur expression de genre, comme l'a d'ailleurs suggéré la députée de Québec solidaire Manon Massé (Lajoie, 2016). Cela faciliterait grandement l'avancement du dossier. Nous trouvons toutefois important que le gouvernement respecte l'autonomie desdites commissions scolaires.

L'Alliance Arc-en-ciel est prête à se mobiliser pour encourager les commissions scolaires de la grande région de Québec, sinon la Fédération des commissions scolaires du Québec, à adopter une directive claire par le biais d'envois de lettres et d'actions de visibilité. Seulement, nous voulons que les élus appuient nos démarches. Nous sommes ouverts à travailler en collaboration avec GRIS-Québec et GRIS-Chaudière-Appalaches pour faire avancer ce dossier.

3.1.2- La lutte à l'intimidation

Les membres de l'Alliance sont tout de même conscients qu'il existe dans les établissements scolaires des problèmes beaucoup plus criants que les pictogrammes des salles de bain. Le deuxième point a été amené par une mère d'un enfant en âge primaire transgenre victime d'intimidation. Elle témoigne :

Mon enfant transgenre vit de l'intimidation chaque année scolaire de la part des autres élèves ou de leurs parents qui interdisent à leurs enfants de jouer avec le mien seulement parce que, selon eux, il ne serait pas normal. Le plus dur, c'est lorsque l'intimidation vient directement du personnel scolaire.

La femme qui nous a écrit suggère de sensibiliser davantage les élèves, les parents et le personnel à la réalité trans par le biais de conférences de démythification, ce qui nous semble une mesure appropriée, mais temporaire.

L'Alliance Arc-en-ciel considère que le moyen le plus durable pour lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le milieu scolaire demeurerait le retour des cours d'éducation sexuelle, et ce, dès le primaire. Nous ne comprenons d'ailleurs toujours pas ce qui a bien pu justifier leur retrait et nous souhaitons son retour. Comme nous n'avons pas de nouvelles du projet-pilote du ministère de l'Éducation annoncé en 2015 par François Blais (Radio-Canada.ca, 2015), nous commençons un peu à nous inquiéter. Si ce silence persiste, nous n'hésiterons pas à demander au ministère et aux différents syndicats de l'enseignement s'ils ont une réelle volonté de lutter contre l'homophobie et la transphobie, voire s'ils ont vraiment l'intérêt des élèves à cœur.

Sur la question de l'intimidation, nous voulons ajouter que même si la mère qui nous a livré un témoignage ne nous a pas donné de détails sur la nature de l'intimidation dont son enfant serait victime, nous trouvons inacceptable que du personnel scolaire persécute d'une quelconque façon des enfants que la société leur a confiés. Nous avons suivi avec beaucoup de consternation les reportages de Marie-Laurence Delaney du 22 et du 23 août sur les ondes de LCN qui ont porté sur des mauvais traitements qu'auraient fait subir des membres du personnel scolaire à des jeunes (QMI, 2016). Nous avons noté que le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a demandé aux professionnels de son ministère d'entamer, avec les acteurs du milieu, une réflexion sur les outils de prévention contre l'intimidation. L'Alliance demande au gouvernement d'ajouter à leur réflexion une section consacrée à la situation spécifique des élèves transgenres et de la rendre publique pour que les membres de l'Alliance et l'ensemble de la population puissent avoir l'heure juste et être plus à même de constater si les outils existants sont efficaces.

3.1.3- Les outils des psychologues en milieu scolaire

Le troisième point concerne les psychologues dans les établissements scolaires. Deux personnes qui ont répondu à notre appel se sont interrogées si ces derniers étaient suffisamment outillés pour accompagner les adolescents qui éprouvent des difficultés avec leur identité sexuelle dans leur passage à l'âge adulte. Sur ce dernier point, nous formulerons une importante recommandation au point 3.3.

3.2- Sur certaines zones d'ombres qui persistent en santé

3.2.1- L'insensibilité d'Héma-Québec

Même si l'Alliance est parfaitement consciente qu'il s'agit d'un dossier qui concerne davantage Santé Canada que le ministère de la Santé et des Services sociaux, nous ne pouvons passer sous silence la question de l'exclusion des HARSAH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes) du don de sang. Les membres de l'Alliance ont reçu comme une véritable insulte la modification au critère d'admissibilité au don de sang, réduisant la période d'abstinence de 5 à 1 an. Sur ce point, qui a été relevé par plusieurs personnes lors de notre consultation, nous interpellons le Parti libéral du Canada qui avait promis à la communauté LGBT+ de veiller de corriger cette injustice.

Toutefois, nous voulons sensibiliser le gouvernement du Québec sur un point : Héma-Québec, organisation à but non lucratif dont plusieurs membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement, est insensible, pour ne pas dire irrespectueuse, à la question de la diversité sexuelle. Pendant que la communauté LGBT+ apprenait que Santé Canada poursuivait jusqu'à nouvel ordre leur discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, Héma-Québec l'a narguée avec cette publicité :



ALLEZ-Y EN COUPLE



DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

Figure 2

Considérant que les HARSAH sont rejetés par Héma-Québec, la définition du couple que l'organisme met de l'avant se limite en conséquence à une union entre un homme et une femme, soit une définition traditionnelle et exclusiviste qui a longtemps discrédité le mariage entre conjoints de même sexe. Même le Parti conservateur du Canada a abandonné cette définition (Levitz, 2016). Nous aurions cru que Héma-Québec aurait déployé un minimum d'efforts pour éviter d'irriter davantage la communauté LGBT+.

En 2011, Héma-Québec a mis en demeure le groupe Hemaphobia.com qui remettait en question l'exclusion des HARSAH sur la place publique (Marcoux, 2011). L'organisme n'informe pas adéquatement la communauté LGBT+ sur les mesures qu'elle a prises pour s'assurer que le critère d'exclusion ne repose pas sur des postulats discriminatoires. Pourtant, la question que les membres se posent est fort simple : pourquoi ne distingue-t-on pas l'orientation et les pratiques sexuelles ? Personne ne veut courir le risque de transmettre le VIH par du sang contaminé. Nous souhaitons uniquement ouvrir le dialogue, ou du moins, mieux comprendre le critère d'exclusion.

Force est de constater l'organisation entretient par ses communications une culture de l'exclusion. Nous demandons que le gouvernement du Québec rappelle aux membres du conseil d'administration d'Héma-Québec qu'il compte sur leur collaboration pour « mener la société québécoise vers une pleine et entière reconnaissance des personnes LGBT » (Ministère de la Justice, en ligne).

3.2.2- L'insensibilité de certains prescripteurs

L'Alliance voudrait également que le ministère de la Santé et des Services sociaux participe à sensibiliser les prescripteurs de notre système aux besoins spécifiques des personnes LGBT+. Nous avons eu vent que certains médecins de famille, pour éviter la surprescription, ont ignoré les demandes de dépistage de patients homosexuels ayant eu des pratiques sexuelles à faible risque. Heureusement, nous avons pu orienter les patients, inquiets, vers MIELS-Québec, Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-SIDA à Québec. Toujours est-il que le refus des prescripteurs nous semble socialement irresponsable. Considérant l'absence de cours d'éducation sexuelle adéquats, la culture du risque et les données alarmantes sur les ITSS chez les homosexuels, les prescripteurs devraient encourager les homosexuels qui se préoccupent de leur santé sexuelle. Ils peuvent par exemple devenir de véritables agents de prévention au sein de la communauté en affichant fièrement par exemple la date et le résultat de leur dernier test de dépistage sur le profil de sites de rencontres, fort à la mode chez les jeunes.

De la même façon, l'Alliance déplore que les prescripteurs peinent à discuter avec leurs patients homosexuels (sexuellement actifs) de la prophylaxie pré-exposition, nouvellement approuvée par Santé Canada. Il y a un enjeu de santé publique majeur derrière ce médicament susceptible de faire diminuer fortement les risques d'infection du VIH. Il constitue un outil de prévention révolutionnaire et nous ne comprenons pas pourquoi il est sous-utilisé. Nous nous demandons s'il s'agit d'un manque de connaissances ou de volonté des prescripteurs. Dans le premier cas, nous invitons les autorités compétentes à intervenir auprès des prescripteurs pour les instruire adéquatement. Dans le deuxième cas, nous serons difficiles à convaincre qu'il ne s'agit pas d'un cas flagrant d'homophobie qui bafoue injustement le droit à la santé de notre communauté. Dans les deux cas, et dans une perspective de santé publique, l'INSPQ et l'INESSS pourraient conjointement émettre un protocole ou une recommandation à cet égard.

3.3- Sur une zone d'ombres qui persistent en psychothérapie

Le dernier point que l'Alliance Arc-en-ciel voudrait mettre de l'avant dans le cadre de ce mémoire concerne tant la Santé, la Justice que l'Office des professions. Il a été soulevé par un des répondants et nous le

considérons particulièrement digne d'intérêt, puisqu'il met en lumière une zone d'ombre en matière de pleine reconnaissance des personnes LGBT+. Aussi et surtout, nous avons reçu à notre bureau, par la poste, une lettre troublante d'homophobie qui en faisait l'apologie. Il persiste encore aujourd'hui dans la société des reliques d'une morale fortement homophobe qui se pratiquent en toute impunité et qui hantent notre communauté : les thérapies réparatrices ou de conversion visant les homosexuels. En 2014, l'Association des psychiatres du Canada a clairement énoncé le principe qu'elle s'opposait à ce type de pratique (Veltman et Chaimowitz, 2014).

Si l'Ontario s'est doté en 2015 d'une loi interdisant de pratiquer les « thérapies » pseudo-scientifiques qui prétendent « guérir » l'homosexualité auprès des personnes mineures et que le Manitoba s'affaire à emboîter le pas, au Québec, des organismes comme la Campagne Québec-vie, Thérapie chrétienne Outaouais ou Ta vie ton choix proposent aux personnes LGBT+ (notamment par le biais de conférences dans des établissements d'enseignement) de les « libérer » (leur expression) de leur identité sexuelle. Ewan Sauves a, à ce chapitre, publié dans *La Presse* tout un dossier sur la question en décembre 2012. Par ailleurs, il y a un vide de connaissances sur ce qui se passe actuellement dans les milieux conservateurs religieux et dans les sectes ouvertement homophobes.

Ce qui devient particulièrement troublant, c'est de lire qu'un psychologue, qui œuvre dans une école secondaire, ait pu être associé à une clinique « qui allègue offrir un traitement de l'homosexualité basé sur des valeurs chrétiennes » (Radio-Canada.ca, 2012b : en ligne) et qu'en guise de commentaires, l'Ordre des psychologues n'a fait que rappeler qu'ils possèdent un code de déontologie. Il faut se demander, en tant que société, si les psychologues reconnus proposent encore, derrière les portes closes de leur cabinet, un tel traitement à leurs patients qui se présentent à eux en disant qu'ils sont tourmentés par leur identité sexuelle. À ce sujet, John Daniel a identifié qu'un thérapeute britannique sur six a tenté, par manque de connaissance, d'altérer les sentiments de ses patients vis-à-vis leurs désirs (Daniel, 2009). Devons-nous vraiment vérifier si cette désastreuse statistique trouve un écho au Québec ?

L'Alliance revendique un changement dans les lois ; nous voulons qu'il soit écrit noir sur blanc que « tout traitement visant à changer l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle d'une personne », pour reprendre la formule du projet de loi 77 de l'Ontario (2015 : en ligne), soit interdit, et ce, pour l'ensemble de la population. Ces traitements ne doivent en aucun cas être présentés comme des services de santé et nous exigeons qu'un professionnel reconnu qui se trouverait coupable d'un tel traitement pseudo-scientifique qui s'apparente davantage à de la torture psychologique perde le droit de pratiquer.

Les objectifs d'une telle mesure seraient : 1) de corriger définitivement dans la population et au sein des professionnels de la santé une pensée erronée historiquement et religieusement construite ; 2) de protéger des citoyens vulnérables d'une part contre un traitement inefficace qui peut s'avérer dangereux et d'autre part contre un discours homophobe des plus insidieux ; 3) de sanctionner les fautifs avec des mesures disciplinaires et des recours au civil et 4) de permettre aux personnes qui ont subi ce traitement d'obtenir une justice et une réelle réparation, cette fois financière.

Dans le moment, le vide juridique entourant les thérapies réparatrices est un incroyable terrain de jeu, particulièrement lucratif, pour les homophobes affirmant agir pour le bien des valeurs familiales. Nous sommes nourris par la conviction qu'une telle mesure pour lutter contre l'homophobie pourrait être rassembleuse, comme le projet de loi 77 l'a été en Ontario, et qu'elle sera très bien reçue par la population du Québec. Il pourrait s'avérer pertinent d'ouvrir également la réflexion sur la réalité des personnes transgenres qui subissent des pressions indues pour changer leur expression de genre.

Rappel des recommandations

1. Pour envoyer le message clair à tous les Québécois qu'il n'est pas nécessaire de migrer vers les grands centres pour s'émanciper dans sa différence, l'Alliance Arc-en-ciel recommande que le plan d'action surreprésente les initiatives qui visent à accroître la visibilité des personnes LGBT+ en région.
2. Considérant que les personnes LGBT+ sont souvent victimes d'une double stigmatisation et qu'elles sont pour ainsi dire invisibles, l'Alliance Arc-en-ciel recommande que la Charte de la bientraitance envers les personnes aînées lesbiennes, gaies, bisexuelles et transidentitaires de la Fondation Émergence, en partenariat avec Gai Écoute, constitue un modèle à appliquer.
3. Puisque son discours sur l'identité sexuelle et de genre est fondamentalement non hiérarchique, non binaire et profondément égalitaire, l'Alliance Arc-en-ciel recommande au gouvernement, et en particulier aux instances qui se préoccupent de l'égalité entre les femmes et les hommes, de s'informer sur le mouvement queer.
4. Considérant qu'il s'agit d'un sujet qui divise la communauté LGBT+, que la censure n'est pas efficace pour lutter contre l'homophobie et la transphobie et que l'appropriation de certains mots pourrait s'avérer effectivement une bonne stratégie de protection pour contrer l'intimidation et la stigmatisation, l'Alliance Arc-en-ciel recommande au ministère de la Justice de laisser tomber, dans son plan d'action gouvernemental, sa volonté de s'attaquer à la banalisation des injures telle qu'inscrite dans le premier paragraphe de la section 2.1.2.
5. Dans l'attente d'un service d'accompagnement des victimes d'homophobie et de transphobie à l'échelle nationale, l'Alliance Arc-en-ciel recommande qu'une autorité compétente produise un document à l'usage des personnes qui se disent victimes d'homophobie et de transphobie qui les conseillera et leur donnera toutes les réponses concernant les différents recours et procédures qui existent pour défendre leurs droits selon la nature du préjudice subi.
6. L'Alliance Arc-en-ciel recommande au Bureau de lutte à l'homophobie d'être actif dans les réseaux sociaux.
7. Considérant qu'en 2016, Internet fait partie intégrante des milieux de vie, et que des propos et des idées homophobes et transphobes sont véhiculés là aussi, l'Alliance Arc-en-ciel recommande que le ministère de la Justice intègre le cyberspace dans son plan d'action gouvernemental 2017-2022.
8. Considérant que les propos, gestes et idées homophobes et transphobes peuvent représenter des enjeux pour la sécurité publique, l'Alliance Arc-en-ciel recommande que le ministère de la Justice spécifie dans son plan d'action gouvernemental qu'il compte sur la collaboration pleine et entière des forces de l'ordre et du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour l'aider dans la lutte contre les crimes à caractère homophobe et transphobe.
9. L'Alliance Arc-en-ciel recommande au ministère de la Justice de signifier au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence qu'il serait souhaitable qu'il ajoute dans sa définition d'incidents haineux les crimes liés non pas simplement au genre, mais à l'expression de genre pour inclure les crimes à caractère transphobe.

10. Étant donné que la question des salles de bain non genrées dans les établissements scolaires constitue un sujet sensible dans la communauté LGBT+, l'Alliance Arc-en-ciel recommande au gouvernement du Québec d'encourager les commissions scolaires à adopter une directive claire pour accommoder les personnes trans et non genrées.

11. Considérant que les cours d'éducation sexuelle constituent le moyen le plus durable pour lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le milieu scolaire et qu'il va dans l'intérêt de tous les élèves d'être sensibilisés à la diversité sexuelle, l'Alliance Arc-en-ciel recommande d'étendre le projet-pilote du ministère de l'Éducation annoncé en 2015 à l'ensemble du Québec dans les meilleurs délais.

12. Puisque le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a demandé aux professionnels de son ministère d'entamer, avec les acteurs du milieu, une réflexion sur les outils de prévention contre l'intimidation, l'Alliance Arc-en-ciel recommande auxdits professionnels de profiter de l'occasion pour ajouter à leur réflexion une section consacrée à la situation spécifique des élèves transgenres et de la rendre publique.

13. Considérant que Héma-Québec entretient par ses communications une culture de l'exclusion, l'Alliance Arc-en-ciel recommande au gouvernement du Québec de rappeler aux membres de son conseil d'administration qu'il a nommés qu'il compte sur leur collaboration pour ouvrir le dialogue avec les groupes de défense des droits LGBT+

14. Considérant que des prescripteurs ignorent les demandes de dépistage de patients homosexuels et qu'ils peinent à discuter avec ceux-ci de la prophylaxie pré-exposition, l'Alliance Arc-en-ciel recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux de s'assurer que la profession médicale soit sensible aux besoins spécifiques des personnes LGBT+.

15. Considérant que la prophylaxie pré-exposition est susceptible de faire diminuer fortement les risques d'infection du VIH et constitue un outil de prévention révolutionnaire, l'Alliance Arc-en-ciel recommande à l'INSPQ et l'INESSS d'émettre une ligne directrice à cet égard.

16. Enfin, puisqu'il n'est plus acceptable que des thérapies réparatrices ou de conversion visant les homosexuels se pratiquent en toute impunité au Québec, l'Alliance Arc-en-ciel recommande un changement dans les lois : que « tout traitement visant à changer l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle d'une personne », pour reprendre la formule du projet de loi 77 de l'Ontario (2015 : en ligne), soit interdit, et ce, pour l'ensemble de la population. Ces traitements ne doivent en aucun cas être présentés comme des services de santé et nous exigeons qu'un professionnel reconnu qui se trouverait coupable d'un tel traitement perde le droit de pratiquer.

Médiagraphie

Assemblée législative de l'Ontario, 2015, "Projet de loi 77, Loi de 2015 sur l'affirmation de l'orientation sexuelle et de l'identité sexuelle". En ligne : http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=3197, consulté le 31 août 2016.

Blanc, Sébastien, 2016, "La «bataille des toilettes» prend de l'ampleur", AFP. En ligne : <http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201605/25/01-4984938-la-bataille-des-toilettes-prend-de-l-ampleur.php>, consulté le 31 août 2016.

Campagne Québec-vie. En ligne : <http://www.cqv.qc.ca>, consulté le 31 août 2016.

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. En ligne : <https://info-radical.org/fr/>, consulté le 31 août 2016.

Colpron, Suzanne, 2016, "Pour en finir avec les toilettes pour « hommes » et pour « femmes »", *La Presse*. En ligne : <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/suzanne-colpron/201603/14/01-4960450-pour-en-finir-avec-les-toilettes-pour-hommes-et-pour-femmes-.php>, consulté le 31 août 2016.

Commentaire de Myriam Ségal et Éric Duhaime di 17 mai 2016 sur les ondes de FM93. En ligne : <http://www.fm93.com/lecteur/audio/eric-salvail-a-commente-le-malaise-que-martin-matt-320284.mp3>, consulté le 31 août 2016.

Conseil de presse du Québec, 2013, "D2013-02-092". En ligne : <http://conseildepresse.qc.ca/decisions/d2013-03-092/>, consulté le 31 août 2016.

Daniel, John, 2009, *The Gay Cure? Therapy Today*. Octobre : 10-14.

Entrevue de Jasmin Roy, porte-parole de Fierté Montréal, le 8 août 2015, à RDI. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/audio-video/media-7576967/jasmin-roy-explique-son-malaise-avec-le-mot-queer>, consulté le 31 août 2016.

Entrevue de Jean Robert, conseiller municipal, du 14 juin 2016 sur les ondes de CHOI 98,1. En ligne : <https://radiox.com/contenu/un-vieux-politicien-homophobe-crash-le-show>, consulté le 31 août 2016.

Hema-Quebec, 2016, "Homme ayant eu une relation sexuelle avec un homme - modification au critère d'admissibilité au don de sang à partir du 15 août 2016". En ligne : <https://www.hema-quebec.qc.ca/publications/communiqués/archives/2016/communiqués/harsah.fr.html>, consulté le 31 août 2016.

Lajoie, Geneviève, 2016, "Des toilettes neutres pour les élèves transgenres", *Le Journal de Québec*. En ligne : <http://www.journaldequebec.com/2016/04/26/des-toilettes-neutres-pour-les-eleves-transgenres>, consulté le 31 août 2016.

Levitz, Stéphanie, 2016, "Les conservateurs ne s'opposent plus au mariage entre conjoints de même sexe", *Presse Canadienne*. En ligne :

http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/05/28/parti-conservateur-vote-mariage-gai_n_10187658.html, consulté le 31 août 2016.

Marcoux, Julie, 2011, “Héma-Québec en a assez!”, *TVA Nouvelles*. En ligne : <http://www.tvanouvelles.ca/2011/10/31/hema-quebec-en-a-assez>, consulté le 31 août 2016.

Ministère de la Justice, 2016, “Document de consultation, Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie et la transphobie 2017-2022”. En ligne : http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/Consultation-plan_action_homo_2017-2022-FR.pdf, consulté le 31 août 2016

McCutcheon, Laurent, 2014, “L’homophobie dénoncée. Registre des actes homophobes (RAH), Un projet pilote, une expérience concluante”. En ligne : <http://www.gaiecoutte.org/wp-content/uploads/2014/05/Lhomophobiedenoncee-WEB.pdf?6c466a>, consulté le 31 août 2016.

Payette, Lise, 2016, “Claude Jutra était mon ami”, *Le Devoir*. En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/463372/claude-jutra-etait-mon-ami>, consulté le 31 août 2016.

QMI, 2016, “Le milieu scolaire dénonce l’intimidation venant du personnel”, *TVA Nouvelles*. En ligne : <http://www.tvanouvelles.ca/2016/08/23/le-milieu-scolaire-denonce-lintimidation-venant-du-personnel>, consulté le 31 août 2016.

Radio-Canada.ca, 2012a, “Une clinique thérapeutique de Gatineau choque”. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2012/12/18/012-eglise-homosexualite-therapie.shtml>, consulté le 31 août 2016.

Radio-Canada.ca, 2012b, “Démission du psychologue de la clinique Thérapie chrétienne de l’Outaouais”. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2012/12/19/010-ordre-psychologues-demission-gendron.shtml>, consulté le 31 août 2016.

Radio-Canada.ca, 2015, “La province s’affaire à bannir la thérapie de conversion”. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/regions/manitoba/2015/05/22/005-gais-lesbiennes-droits-sante-therapie-conversion-manitoba.shtml>, consulté le 31 août 2016.

Radio-Canada.ca, 2016, “Le contenu du projet-pilote d’éducation sexuelle dévoilé”. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/10/14/001-education-sexuelle-ecole-projet-pilote-quebec.shtml>, consulté le 31 août 2016.

Sauves, Ewan, 2016, «Guérir» son homosexualité pour 12 000 \$”, *La Presse*. En ligne : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/2012/12/17/01-4604796-guerir-son-homosexualite-pour-12-000-.php>, consulté le 31 août 2016.

Ta vie, ton choix. En ligne : <http://tavietonchoix.org>, consulté le 31 août 2016.

Veltman A. et G. Chaimowitz, 2014, “Soins et services de santé mentale à l’intention des lesbiennes, des gais, des bisexuels, des transgenres et des queers”, *Canadian Journal of Psychiatry*, 59 (11) : 1-7.